

Portefeuilles Apogée Prospectus simplifié

2011

Le 30 novembre 2011

Parts de série A

Portefeuille de revenu équilibré Apogée

Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée

Portefeuille de croissance équilibré Apogée

Portefeuille de croissance moyenne Apogée

Portefeuille de croissance Apogée

Veillez noter que l'appellation des parts de chacun des fonds est passée de « catégorie » à « série ».

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Portefeuilles Apogée et les parts qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les parts de ces Portefeuilles ne peuvent être offertes et vendues aux États-Unis que conformément à des dispenses d'inscription.

Table des matières

INTRODUCTION	2
------------------------	---

INFORMATION PROPRE À CHAQUE FONDS	3
---	---

Portefeuille de revenu équilibré Apogée	6
Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée	9
Portefeuille de croissance équilibré Apogée.	12
Portefeuille de croissance moyenne Apogée.	15
Portefeuille de croissance Apogée	18

QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME?	21
---	----

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES PORTEFEUILLES	29
--	----

ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS	31
Mode de calcul de la valeur liquidative par part	31
Comment passer un ordre d'achat?	31
Comment procéder à la substitution de parts des Portefeuilles?	32
Comment procéder au rachat de parts des Portefeuilles?	32

SERVICES FACULTATIFS	33
Régimes à impôt différé	33
Programme de prélèvements automatiques	33
Programme de retraits automatiques.	34

FRAIS	35
-----------------	----

RÉMUNÉRATION DU COURTIER	37
------------------------------------	----

RÉMUNÉRATION DU COURTIER PAYÉE À PARTIR DES FRAIS DE GESTION	37
--	----

INCIDENCES FISCALES POUR LES INVESTISSEURS	37
Comment votre placement peut fructifier?	37
Imposition des bénéfices.	38
Parts détenues dans un régime à impôt différé	38
Parts détenues en dehors d'un régime à impôt différé.	38
Taux de rotation des titres en portefeuille	39

QUELS SONT VOS DROITS?	39
----------------------------------	----

Introduction

Dans le présent document, les termes « **gestionnaire** », « **GAS** », « **nous** », « **notre** » et « **nos** » renvoient à Gestion d'actifs Scotia S.E.C., et « **ScotiaMcLeod** » renvoie à ScotiaMcLeod, filiale de Scotia Capitaux Inc. Le « Groupe Banque Scotia » comprend La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »), la Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (« Trust Scotia »), Gestion d'actifs Scotia S.E.C., Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. Les « Fonds Scotia » renvoient à tous nos organismes de placement collectif (un « **OPC** ») et aux séries de ceux-ci qui sont offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts sous la bannière des Fonds Scotia.

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée relativement aux Portefeuilles Apogée (les « **Portefeuilles** ») et à comprendre vos droits à titre d'investisseur.

Le présent document est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 6 à la page 20, contient de l'information propre à chacun des Portefeuilles offerts pour la vente aux termes du présent prospectus simplifié. La deuxième partie, qui va de la page 21 à la page 38, contient de l'information générale sur tous les Portefeuilles offerts pour la vente aux termes du présent prospectus simplifié ainsi que sur les risques généraux associés à un placement dans des OPC.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Portefeuilles dans la notice annuelle des Portefeuilles, leurs derniers aperçus des fonds déposés, leurs derniers états financiers déposés et leurs derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de la notice annuelle, des états financiers et des rapports de la direction sur le rendement du fonds des Portefeuilles en composant sans frais le 1-800-387-5004 pour le service en français ou le 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais, ou en vous adressant à votre représentant en épargne collective. On peut également obtenir ces documents sur notre site Web à l'adresse www.banquescotia.com/portefeuillesapogee.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Portefeuilles et les Fonds sous-jacents (au sens donné à ce terme ci-après) sur le site www.sedar.com ou sur notre site Web à l'adresse www.banquescotia.com/portefeuillesapogee.

Information propre à chaque Fonds

Les Portefeuilles sont composés de cinq fonds de répartition de l'actif sans frais d'acquisition gérés par le gestionnaire. Seules les parts de série A des Portefeuilles sont offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

Les Portefeuilles investissent dans d'autres organismes de placement collectif gérés par le gestionnaire et choisis parmi les Fonds privés Scotia (auparavant, les Fonds du Programme Apogée) (ci-après, les « **Fonds sous-jacents** »). Les actifs des Portefeuilles consistent principalement en des placements dans ces Fonds sous-jacents. Les Fonds sous-jacents ont été choisis en fonction de leur capacité à fournir un accès à des Portefeuilles gérés par des professionnels. L'exposition aux Fonds sous-jacents vous permet de diversifier vos placements entre les quatre catégories d'actifs suivantes ou certaines de celles-ci, soit : (i) des obligations (ii) des titres immobiliers, (iii) des actions canadiennes et (iv) des actions étrangères.

Description des portefeuilles

Dans les pages qui suivent, vous trouverez une description détaillée de chacun des Portefeuilles afin de vous aider à prendre vos décisions de placement. Voici ce que vous pourrez trouver dans chaque rubrique de la description du Portefeuille :

Détail des portefeuilles

Cette rubrique vous donne des renseignements de base concernant chaque Portefeuille, notamment de quel type de fonds il s'agit, la date à laquelle il a été établi et son admissibilité à titre de placement pour les régimes enregistrés. Se reporter aux descriptions individuelles des Portefeuilles commençant à la page 6 pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels types de placement le portefeuille fait-il?

Cette rubrique expose les objectifs de placement fondamentaux d'un Portefeuille ainsi que les stratégies qu'il utilise pour atteindre ces objectifs. Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Sélection et surveillance du conseiller en valeurs

Le gestionnaire a retenu les services d'un cabinet indépendant d'experts-conseils en placement, NT Global Advisors, Inc. (« **NTGA** »), filiale de Northern Trust Corporation, pour qu'il l'aide à choisir des conseillers en valeurs et à surveiller leurs résultats à l'égard des Fonds sous-jacents. Après consultation des conseillers en valeurs éventuels et après enquête sur eux, NTGA évalue et recommande un groupe de conseillers en valeurs compétents qui sont les plus aptes à réaliser les objectifs et les stratégies de placement des Fonds sous-jacents. Le gestionnaire en sélectionne ensuite un certain nombre en fonction de leur expertise, de leur rendement, de leur constance, de leur optique ou de leur style en matière de placement, de leurs objectifs de placement, des restrictions et des lignes directrices supplémentaires en matière de placement que le gestionnaire pourra leur imposer à l'occasion. De façon continue, NTGA surveillera les résultats des conseillers en valeurs des Fonds sous-jacents et fera rapport au gestionnaire.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille?

Cette rubrique présente les risques associés à un placement dans un Portefeuille. Vous trouverez une description de chaque risque à la rubrique « Risques spécifiques aux OPC ».

Qui devrait investir dans ce portefeuille?

Cette rubrique peut vous aider à déterminer si un Portefeuille convient à votre portefeuille. Elle ne constitue qu'un guide d'ordre général. Pour obtenir des conseils à propos de votre portefeuille, vous devriez consulter votre représentant en épargne collective. Si vous n'en avez pas, vous pouvez communiquer avec un de nos représentants à toute succursale de la Banque Scotia ou en téléphonant à l'un des bureaux de ScotiaMcLeod.

Méthode de classification du risque de placement

Un degré de risque est attribué à chaque Portefeuille pour vous fournir de l'information devant vous aider à décider si le Portefeuille vous convient. Chaque Portefeuille se voit attribuer un degré parmi les catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé. Le degré du risque de placement attribué à chaque Portefeuille est passé en revue au moins chaque année et chaque fois qu'un changement important est apporté à l'objectif de placement ou aux stratégies de placement d'un fonds.

La méthode utilisée pour déterminer les degrés de risque du Portefeuille aux fins de publication dans le présent prospectus simplifié est fondée sur une combinaison des facteurs qualitatifs de la méthode recommandée par le Groupe de travail sur la classification des risques des fonds de l'Institut des fonds d'investissement du Canada et sur l'analyse quantitative de la volatilité historique d'un Portefeuille que fait le gestionnaire. Le gestionnaire tient compte d'autres facteurs qualitatifs avant de prendre une décision finale quant au degré de risque de chaque Portefeuille. Plus particulièrement, l'écart type de chaque Portefeuille est examiné. L'écart type est un outil statistique couramment utilisé pour mesurer la volatilité et le risque d'un placement. Les Portefeuilles qui ont des écarts types élevés sont généralement classés comme étant risqués. Les facteurs qualitatifs dont il peut être tenu compte comprennent les principales lignes directrices sur la politique en matière de placement, lesquelles incluent notamment les restrictions en matière de région, de secteur et de capitalisation boursière, ainsi que les politiques en matière de répartition de l'actif.

Le gestionnaire reconnaît qu'il existe d'autres types de risque, mesurables et non mesurables, et que le rendement historique n'est pas nécessairement indicatif des rendements futurs et que la volatilité historique d'un fonds n'est pas nécessairement indicative de sa volatilité future.

On peut obtenir sans frais et sur demande la méthode utilisée par le gestionnaire pour déterminer le degré de risque de placement des Portefeuilles en communiquant sans frais avec nous au 1-800-387-5004 pour le service en français ou au 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais, ou par courriel à info@scotiaam.com ou par écrit à l'adresse inscrite au verso du présent prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous indique à quel moment un Portefeuille distribue habituellement son revenu net, ses gains en capital s'il y a lieu et, un remboursement de capital aux porteurs de parts. Les Portefeuilles peuvent également effectuer des distributions à d'autres moments.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et dans des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces. Pour en savoir plus sur le mode d'imposition des distributions, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

Frais du portefeuille pris en charge indirectement par les investisseurs

Les Portefeuilles puisent dans leur actif pour payer leurs frais. Les investisseurs des Portefeuilles payent donc indirectement ces frais par un rendement moindre. Le tableau vous permet de comparer les coûts de placement dans le Portefeuille avec les coûts de placement dans d'autres organismes de placement collectif. Le tableau n'est utilisé qu'à titre indicatif, tel qu'il est exigé par les autorités en valeurs mobilières, et il montre les frais cumulatifs que vous auriez payés sur plusieurs périodes :

- si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Portefeuille;
- si vous aviez obtenu un rendement annuel total de 5 %, lequel peut être différent du rendement réel du Portefeuille au cours d'une année donnée.

L'information suppose que le Portefeuille a eu, pour chaque exercice, le même ratio de frais de gestion qu'au cours du dernier exercice terminé du Portefeuille. Se reporter à la rubrique « Frais » pour obtenir des plus amples renseignements sur les coûts de placement dans les Portefeuilles.

Portefeuille de revenu équilibré Apogée

Détail du fonds

Type de fonds :	Fonds équilibré mondial à revenu fixe
Date de création :	22 avril 2005
Type de titres :	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de générer des revenus au cours de l'exercice et une croissance du capital à long terme, en mettant l'accent sur les revenus. Il investit principalement dans une combinaison de fonds d'actions et de fonds de revenu que nous gérons.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions canadiennes, des actions étrangères et des actions de sociétés immobilières. La majeure partie du Portefeuille sera investie dans des obligations, et le reste sera investi dans des actions, qui comprendront des actions canadiennes et étrangères et pourraient inclure des actions de sociétés immobilières et des fiducies de placement immobilier. Bien qu'un maximum de 100 % des actifs du Portefeuille peut être investi dans des Fonds sous-jacents, le Portefeuille peut investir une portion de ses actifs dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille assume les risques du Fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds. En raison de ces placements, les risques du Portefeuille comprennent notamment :

- le risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- le risque associé aux marchandises;

- le risque associé au crédit;
- le risque associé au change;
- le risque associé aux instruments dérivés;
- le risque associé aux marchés émergents;
- le risque associé aux titres de participation;
- le risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- le risque associé à un fonds de fonds;
- le risque associé aux fiducies de revenu;
- le risque associé aux taux d'intérêt;
- le risque associé à l'émetteur;
- le risque associé à la liquidité;
- le risque associé au secteur de l'immobilier;
- le risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- le risque associé aux opérations de prêt de titres;
- le risque associé à la série;
- le risque associé aux porteurs de parts importants;
- le risque associé aux petites sociétés.

Pour obtenir plus de renseignements sur chacun de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques spécifiques aux OPC ».

Au cours des 12 mois précédant le 1^{er} novembre 2011, jusqu'à 45,3 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia de revenu, jusqu'à 15,2 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ et jusqu'à 10,0 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur.

Qui devrait investir dans le fonds?

Le présent Portefeuille peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, bien diversifié au niveau de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la géographie et de la capitalisation boursière;
- vous pouvez accepter un niveau de risque allant de faible à moyen;
- vous investissez de moyen et à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu	Annuellement, avant la fin de décembre
Distributions des gains en capital	Annuellement, avant la fin de décembre

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	26,75 \$	84,34 \$	147,82 \$	336,49 \$

Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée

Détail du fonds

Type de fonds :	Fonds équilibré mondial neutre
Date de création :	22 avril 2005
Type de titres :	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme et des revenus au cours de l'exercice. Il investit principalement dans une combinaison de fonds d'actions et de fonds de revenu que nous gérons.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions de sociétés immobilières, des actions canadiennes et des actions étrangères. La majeure partie du Portefeuille sera investie dans des actions, qui comprendront des actions canadiennes et étrangères et des actions de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier. La répartition des actions du Portefeuille privilégiera légèrement les actions canadiennes. De plus, une partie importante du Portefeuille sera investie dans des obligations.

Bien qu'un maximum de 100 % des actifs du Portefeuille peut être investi dans des Fonds sous-jacents, le Portefeuille peut investir une portion de ses actifs dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille assume les risques du Fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds. En raison de ces placements, les risques du Portefeuille comprennent notamment :

- le risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;

- le risque associé aux marchandises;
- le risque associé au crédit;
- le risque associé au change;
- le risque associé aux instruments dérivés;
- le risque associé aux marchés émergents;
- le risque associé aux titres de participation;
- le risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- le risque associé à un fonds de fonds;
- le risque associé aux fiducies de revenu;
- le risque associé aux taux d'intérêt;
- le risque associé à l'émetteur;
- le risque associé à la liquidité;
- le risque associé au secteur de l'immobilier;
- le risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- le risque associé aux opérations de prêt de titres;
- le risque associé à la série;
- le risque associé aux porteurs de parts importants;
- le risque associé aux petites sociétés.

Pour plus de renseignements sur chacun de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques spécifiques aux OPC ».

Au cours des 12 mois précédant le 1^{er} novembre 2011, jusqu'à 30,1 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia de revenu, jusqu'à 10,8 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia canadien de valeur, jusqu'à 10,7 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia canadien de croissance, jusqu'à 10,2 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux et jusqu'à 10,1 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur.

Qui devrait investir dans le fonds?

Le présent Portefeuille peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, bien diversifié au niveau de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la géographie et de la capitalisation boursière;

- vous pouvez accepter un niveau de risque moyen;
- vous investissez de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu :	Annuellement, avant la fin de décembre
Distributions des gains en capital :	Annuellement, avant la fin de décembre

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	25,83 \$	81,43 \$	142,73 \$	324,89 \$

Portefeuille de croissance équilibré

Apogée

Détail du fonds

Type de fonds :	Fonds équilibré mondial neutre
Date de création :	22 avril 2005
Type de titres :	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme et des revenus au cours de l'exercice, en mettant légèrement l'accent sur la croissance du capital. Il investit principalement dans une combinaison de fonds d'actions et de fonds de revenu que nous gérons. Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions canadiennes, des actions étrangères et des actions de sociétés immobilières. La majeure partie du Portefeuille sera investie dans des actions, qui comprendront des positions approximativement égales en actions canadiennes et étrangères et pourraient inclure une petite position en actions de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier. De plus, une partie importante du Portefeuille sera investie dans des obligations.

Bien qu'un maximum de 100 % des actifs du Portefeuille peut être investi dans des Fonds sous-jacents, le Portefeuille peut investir une portion de ses actifs dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille assume les risques du Fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds. En raison de ces placements, les risques du Portefeuille comprennent notamment :

- le risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- le risque associé aux marchandises;
- le risque associé au crédit;
- le risque associé au change;
- le risque associé aux instruments dérivés;
- le risque associé aux marchés émergents;
- le risque associé aux titres de participation;
- le risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- le risque associé à un fonds de fonds;
- le risque associé aux fiducies de revenu;
- le risque associé aux taux d'intérêt;
- le risque associé à l'émetteur;
- le risque associé à la liquidité;
- le risque associé au secteur de l'immobilier;
- le risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- le risque associé aux opérations de prêt de titres;
- le risque associé à la série;
- le risque associé aux porteurs de parts importants;
- le risque associé aux petites sociétés.

Pour plus de renseignements sur chacun de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques spécifiques aux OPC ».

Au cours des 12 mois précédant le 1^{er} novembre 2011, jusqu'à 22,9 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia de revenu, jusqu'à 10,2 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux et jusqu'à 10,1 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur.

Qui devrait investir dans le fonds?

Le présent Portefeuille peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, bien diversifié au niveau de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la géographie et de la capitalisation boursière;
- vous pouvez accepter un niveau de risque moyen;
- vous investissez de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu :	Annuellement, avant la fin de décembre
Distributions des gains en capital :	Annuellement, avant la fin de décembre

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	29,62 \$	93,39 \$	163,68 \$	372,59 \$

Portefeuille de croissance moyenne

Apogée

Détail du fonds

Type de fonds :	Fonds équilibré mondial d'actions
Date de création :	22 avril 2005
Type de titres :	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme et d'offrir des revenus au cours de l'exercice. Il investit principalement dans une combinaison de fonds d'actions et de fonds de revenu que nous gérons.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions de sociétés immobilières, des actions canadiennes et des actions étrangères. Le Portefeuille sera principalement investi dans des actions, qui comprendront, une position importante en actions canadiennes ainsi que des positions réduites en actions étrangères et en actions de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier. Environ 20 % du Portefeuille sera investi dans des obligations.

Bien qu'un maximum de 100 % des actifs du Portefeuille peut être investi dans des Fonds sous-jacents, le Portefeuille peut investir une portion de ses actifs dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille assume les risques du Fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds. En raison de ces placements, les risques du Portefeuille comprennent notamment :

- le risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- le risque associé aux marchandises;
- le risque associé au crédit;
- le risque associé au change;
- le risque associé aux instruments dérivés;
- le risque associé aux marchés émergents;
- le risque associé aux titres de participation;
- le risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- le risque associé à un fonds de fonds;
- le risque associé aux fiducies de revenu;
- le risque associé aux taux d'intérêt;
- le risque associé à l'émetteur;
- le risque associé à la liquidité;
- le risque associé au secteur de l'immobilier;
- le risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- le risque associé aux opérations de prêt de titres;
- le risque associé à la série;
- le risque associé aux porteurs de parts importants;
- le risque associé aux petites sociétés.

Pour plus de renseignements sur chacun de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques spécifiques aux OPC ».

Au cours des 12 mois précédant le 1^{er} novembre 2011, jusqu'à 18,3 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia canadien de valeur, jusqu'à 18,3 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia canadien de croissance, jusqu'à 14,1 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia de revenu et jusqu'à 10,1 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux.

Qui devrait investir dans le fonds?

Le présent Portefeuille peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, bien diversifié au niveau de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la géographie et de la capitalisation boursière;
- vous pouvez accepter un niveau de risque moyen à élevé;
- vous investissez de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu :	Annuellement, avant la fin de décembre
Distributions des gains en capital :	Annuellement, avant la fin de décembre

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	33,01 \$	104,05 \$	182,37 \$	415,14 \$

Portefeuille de croissance Apogée

Détail du fonds

Type de fonds :	Fonds équilibré mondial d'actions
Date de création :	22 avril 2005
Type de titres :	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés :	Oui
Conseiller en valeurs :	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme et d'offrir des revenus au cours de l'exercice, en mettant fortement l'accent sur la croissance du capital. Il investit principalement dans des fonds d'actions et dans quelques fonds de revenu que nous gérons.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions de sociétés immobilières, des actions canadiennes et des actions étrangères. Le Portefeuille sera principalement investi dans des actions, qui comprendront des positions approximativement égales en actions canadiennes et étrangères et une petite position en actions de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier. Environ 20 % du Portefeuille sera investi dans des obligations.

Bien qu'un maximum de 100 % des actifs du Portefeuille peut être investi dans des Fonds sous-jacents, le Portefeuille peut investir une portion de ses actifs dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille assume les risques du Fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds. En raison de ces placements, les risques du Portefeuille comprennent notamment :

- le risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- le risque associé aux marchandises;

- le risque associé au crédit;
- le risque associé au change;
- le risque associé aux instruments dérivés;
- le risque associé aux marchés émergents;
- le risque associé aux titres de participation;
- le risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- le risque associé à un fonds de fonds;
- le risque associé aux fiducies de revenu;
- le risque associé aux taux d'intérêt;
- le risque associé à l'émetteur;
- le risque associé à la liquidité;
- le risque associé au secteur de l'immobilier;
- le risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- le risque associé aux opérations de prêt de titres;
- le risque associé à la série;
- le risque associé aux porteurs de parts importants;
- le risque associé aux petites sociétés.

Pour plus de renseignements sur chacun de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques spécifiques aux OPC ».

Au cours des 12 mois précédant le 1^{er} novembre 2011, jusqu'à 14,1 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia de revenu, jusqu'à 14,0 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia canadien de valeur, jusqu'à 13,9 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia canadien de croissance et jusqu'à 10,1 % de l'actif net du Portefeuille a été investi dans le Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux.

Qui devrait investir dans le fonds?

Le présent Portefeuille peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, bien diversifié au niveau de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la géographie et de la capitalisation boursière;
- vous pouvez accepter un niveau de risque moyen à élevé;
- vous investissez de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu :	Annuellement, avant la fin de décembre
Distributions des gains en capital :	Annuellement, avant la fin de décembre

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	33,62 \$	105,99 \$	185,77 \$	422,87 \$

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Pour nombre de Canadiens, les OPC sont un moyen simple et abordable d'atteindre leurs objectifs financiers. Mais qu'est-ce exactement qu'un OPC, pourquoi investit-on dans ce type de placement, et quels sont les risques qui y sont associés?

Qu'est-ce qu'un OPC?

Un OPC est un placement dans lequel votre argent est regroupé avec celui de plusieurs autres personnes. Des conseillers en valeurs professionnels utilisent cet argent pour acheter des titres qui, selon eux, favorisent l'atteinte des objectifs de placement du fonds. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, de créances hypothécaires, d'instruments du marché monétaire ou encore d'une combinaison de toutes ces valeurs mobilières. Pour les Portefeuilles, il s'agit surtout d'autres OPC, les Fonds sous-jacents.

Lorsque vous investissez dans un OPC, vous obtenez des parts du fonds. Chaque part représente une quote-part proportionnelle de l'ensemble des actifs de l'OPC. Tous les investisseurs d'un OPC partagent le revenu, les gains et les pertes du fonds. Ils paient également leur quote-part des frais du fonds.

Pourquoi investir dans des OPC?

Les OPC offrent aux investisseurs trois avantages clés : la gestion financière professionnelle, la diversification et l'accessibilité.

- *Gestion financière professionnelle.* Les conseillers en valeurs professionnels ont les compétences qui leur permettent de prendre des décisions de placement. Ils ont aussi accès à de l'information constamment renouvelée sur les tendances des marchés financiers, ainsi qu'à des données et des résultats de recherche complets sur des investissements potentiels.
- *Diversification.* Étant donné que votre argent est regroupé avec celui d'autres investisseurs, un OPC offre la diversification sur le plan des titres, dont les investisseurs individuels ne pourraient par ailleurs profiter.
- *Accessibilité.* Les placements minimaux exigés par les OPC sont peu élevés, ce qui les rend accessibles à presque tout le monde.

Aucune garantie

Bien que les OPC présentent de nombreux avantages, il est important de noter qu'un placement dans un OPC n'est pas garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti (un « CPG »), les parts d'OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada

(la « SADC ») ni par aucun autre organisme gouvernemental d'assurance-dépôts, et votre placement dans les fonds n'est pas garanti par la Banque Scotia.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre votre droit de vendre vos parts.

Quels sont les risques?

Bien que chacun désire faire fructifier son argent lorsqu'il investit, on peut aussi en perdre. C'est ce qui s'appelle le risque. Comme pour d'autres placements, les OPC comportent un certain degré de risque. La valeur des titres d'un fonds peut changer d'une journée à l'autre pour de nombreuses raisons, notamment en raison de la fluctuation de l'économie, des taux d'intérêt et des nouvelles concernant le marché et l'entreprise en particulier. Cela signifie que la valeur des parts d'un OPC peut varier. Lorsque vous vendez vos parts d'un fonds, vous pourriez obtenir moins d'argent que la somme que vous avez investie.

Le degré de risque dépend des objectifs de placement du fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Un principe général de placement veut que plus le risque est grand, plus il y a de potentiel de gains, mais aussi de pertes. Les fonds de quasi-espèces offrent habituellement le risque le plus faible parce qu'ils investissent dans des placements à court terme très liquides, comme des bons du Trésor. Leurs rendements potentiels sont liés aux taux d'intérêt à court terme. Les fonds de revenu investissent dans des obligations et d'autres placements à revenu fixe. Ces fonds offrent habituellement des rendements à long terme plus élevés que les fonds de quasi-espèces, mais ils comportent plus de risques parce que leur prix peut changer selon la variation des taux d'intérêt. Les fonds d'actions exposent les investisseurs au degré de risque le plus élevé, car ils investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, dont les cours peuvent grimper et chuter de façon marquée dans des laps de temps très courts.

Gestion du risque

Bien que le risque soit un facteur important à examiner lorsque vous choisissez un OPC, vous devez également tenir compte de vos objectifs de placement et du moment où vous aurez besoin de votre argent. Par exemple, si vous économisez pour effectuer un achat important dans l'année qui vient, vous voudrez sans doute investir dans un fonds comportant un faible risque. Si vous voulez que votre épargne-retraite croisse sur les 20 prochaines années, vous pouvez sans doute vous permettre de placer une part plus importante de votre argent dans des fonds d'actions.

Une combinaison de placements bien choisis peut aider à réduire le risque tout en vous permettant d'atteindre vos objectifs de placement. Votre représentant en épargne collective peut vous aider à construire un portefeuille qui convient à vos objectifs et qui respecte votre tolérance au risque.

Si vos objectifs de placement ou votre tolérance au risque changent, n'oubliez pas que vous pouvez et devriez modifier vos placements pour les adapter à votre nouvelle situation.

Risques spécifiques aux OPC

La valeur des placements que détient un OPC peut changer pour plusieurs raisons. Vous trouverez les risques spécifiques à un placement dans chacun des Fonds dans les descriptions de chaque Fonds qui commencent à la page 6. La présente rubrique vous donne plus de détails au sujet de chacun de ces

risques. Les risques suivants ne s'appliquent pas tous aux Portefeuilles. Toutefois, ils peuvent s'appliquer aux Fonds sous-jacents dans lesquels un Portefeuille investit et ils peuvent ainsi avoir une incidence sur la valeur du Portefeuille. Vous devriez vous reporter au prospectus simplifié d'un Fonds sous-jacent pour obtenir des renseignements au sujet de ces risques associés au Fonds sous-jacent. Les risques plus courants sont les suivants :

Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

Les titres adossés à des créances mobilières sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts commerciaux ou à la consommation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts hypothécaires sur des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change ou si la cote de solvabilité des parties visées est modifiée, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres. Les titres adossés à des créances hypothécaires comportent également un risque de baisse des taux d'intérêt imputés aux prêts hypothécaires, de défaut du débiteur hypothécaire aux termes de l'hypothèque ou de baisse de valeur du bien garanti par l'hypothèque.

Risque associé aux marchandises

Certains fonds peuvent investir directement ou indirectement dans l'or ou dans des sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles. La valeur marchande des placements d'un tel OPC peut être touchée par les variations défavorables des prix des marchandises. Lorsque les prix des marchandises baissent, cette baisse a généralement une incidence négative sur le bénéfice des sociétés dont les activités sont axées sur les marchandises, telles que le pétrole et le gaz naturel.

Risque associé au crédit

Un titre à revenu fixe, comme une obligation, constitue une promesse de verser de l'intérêt et de rembourser le capital à l'échéance. Le risque existe toujours que l'émetteur ne respecte pas cette promesse. C'est ce qu'on appelle le risque de crédit. Le risque de crédit est le plus faible parmi les émetteurs qui ont reçu une note de crédit élevée de la part d'une agence de notation et le plus élevé parmi les émetteurs qui ont reçu une note de crédit basse ou qui n'ont reçu aucune note de crédit. Les émetteurs dont la note de crédit est basse offrent généralement des taux d'intérêt supérieurs afin de compenser le risque supérieur engagé. Les obligations d'émetteurs dont la note de crédit est faible obtiennent généralement de meilleurs rendements que les obligations d'émetteurs ayant une note de crédit supérieure et elles ont tendance à être plus volatiles puisque la probabilité de faillite ou de défaut est plus élevée à leur égard. Les notes de crédit peuvent changer au fil du temps.

Risque associé au change

Lorsqu'un OPC achète un placement libellé en devises, la fluctuation du taux de change entre la monnaie en cause et le dollar canadien influera sur la valeur du fonds. Lorsqu'un OPC calcule sa valeur liquidative en dollars américains, la fluctuation du taux de change entre le dollar américain et un placement libellé dans une autre monnaie que le dollar américain influera sur la valeur du fonds.

Risque associé aux instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utiles pour protéger les placements contre les pertes, pour obtenir une exposition aux marchés financiers et pour effectuer des placements indirects, mais ils comportent certains risques :

- Les opérations de couverture à l'aide d'instruments dérivés peuvent ne pas atteindre les résultats prévus. Les instruments de couverture sont fondés sur des corrélations historiques ou escomptées pour prévoir l'impact de certains événements, qui peuvent ou non se produire. S'ils se produisent, ils peuvent ne pas avoir l'effet escompté.
- Il est difficile de se protéger contre les tendances que le marché a déjà prévues.
- Les frais afférents à la conclusion et au maintien de contrats sur instruments dérivés peuvent réduire les rendements d'un fonds.
- La couverture de devises réduira les gains si la valeur de la devise couverte augmente.
- Il peut devenir difficile de couvrir des devises dans les pays émergents plus petits en raison de la taille limitée de ces marchés.
- La couverture de devises n'offre aucune protection contre la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents.
- Rien ne garantit qu'une bourse ou un marché liquide existera pour les instruments dérivés. Cela pourrait empêcher un fonds de liquider ses positions pour réaliser des gains ou limiter ses pertes. Au pire, un fonds pourrait subir des pertes parce qu'il est obligé d'exécuter des contrats à terme sous-jacents.
- Le prix des instruments dérivés peut être faussé s'il y a cessation des opérations sur les actions sous-jacentes. Les opérations sur les instruments dérivés pourraient être interrompues s'il y a cessation des opérations sur un grand nombre des actions sous-jacentes. Cela pourrait faire en sorte qu'un fonds éprouve des difficultés à liquider ses positions.
- Le cocontractant d'un contrat sur instruments dérivés pourrait être incapable d'exécuter ses obligations.
- Les opérations sur les instruments dérivés effectuées sur des marchés étrangers pourraient prendre plus de temps et être plus difficiles à réaliser. Les instruments dérivés étrangers sont assujettis au risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après.
- Les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers à terme peuvent détenir les actifs d'un fonds en dépôt à titre de garantie d'un contrat sur instruments dérivés. Par conséquent, une personne autre que le dépositaire du fonds est responsable de la garde de cette partie des actifs du fonds.

Risque associé aux marchés émergents

Certains OPC peuvent investir dans des titres de sociétés étrangères ou de gouvernements étrangers (autres que les États-Unis) qui peuvent être situés dans des pays en développement ou qui exercent leurs activités dans de tels pays. Les sociétés faisant affaire sur ces marchés peuvent avoir des gammes de produits, des marchés et des ressources limités, de sorte qu'il peut être difficile de les évaluer. L'instabilité politique et la corruption éventuelle, de même qu'une réglementation commerciale moins

rigoureuse, accroissent la possibilité de fraudes et d'autres problèmes juridiques. En plus du risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après, ces organismes de placement collectif peuvent être exposés à une plus grande instabilité en raison de telles problématiques.

Risque associé aux titres de participation

Les Fonds qui investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, sont touchés par la fluctuation de l'économie en général et des marchés financiers ainsi que par le succès ou l'échec des sociétés émettrices. Lorsque les marchés boursiers sont haussiers, la valeur des titres de participation a tendance à augmenter, et lorsqu'ils sont baissiers, la valeur des titres de participation a tendance à diminuer. Les titres convertibles peuvent aussi être assujettis au risque associé au taux d'intérêt.

Risque associé aux placements sur les marchés étrangers

Les titres émis par des sociétés ou des gouvernements étrangers autres que ceux des États-Unis peuvent comporter plus de risques que des placements au Canada et aux États-Unis. Les pays étrangers peuvent être influencés par des événements politiques, sociaux, juridiques ou diplomatiques, notamment par l'imposition de contrôles des devises et des changes. Certains marchés étrangers peuvent être moins liquides et sont moins réglementés que les marchés nord-américains, et sont soumis à différentes obligations de présentation de l'information que les émetteurs des marchés nord-américains. Il pourrait être plus difficile de faire valoir dans un pays étranger les droits du fonds que lui confère la loi. En général, les titres émis sur les marchés plus développés, comme ceux d'Europe occidentale, comportent un risque associé aux placements sur les marchés étrangers moins élevé. Les titres émis sur les marchés nouveaux ou en développement, comme ceux d'Asie du Sud-Est ou d'Amérique latine, comportent un risque associé aux placements sur les marchés étrangers important et sont assujettis au risque associé aux marchés nouveaux décrit précédemment.

Risque associé à un fonds de fonds

Si un OPC investit dans un fonds sous-jacent, les risques associés à un placement dans cet OPC comprennent les risques associés aux titres dans lesquels le fonds sous-jacent investit en plus des autres risques associés au fonds sous-jacent. Par conséquent, un OPC assume le risque d'un fonds sous-jacent et de ses titres respectifs au prorata de son placement dans ce fonds sous-jacent. Si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le fonds qui investit dans le fonds sous-jacent pourrait ne pas être en mesure d'évaluer une portion de son portefeuille et pourrait ne pas pouvoir traiter les ordres de rachat.

Risque associé aux fiducies de revenu

Une fiducie de revenu, y compris une FPI, détient généralement des titres de créance et/ou de participation d'une entreprise active sous-jacente ou a le droit de recevoir une redevance sur les produits d'exploitation générés par cette entreprise. Les distributions et les rendements des fiducies de revenu ne sont pas fixes ni garantis. Les fiducies sont assujetties aux risques associés au type particulier d'entreprise sous-jacente, notamment les contrats d'approvisionnement, l'annulation d'un contrat conclu avec un client important ou la survenance d'un litige important.

Les lois applicables à une fiducie de revenu peuvent ne pas limiter, ou peuvent ne pas limiter entièrement, la responsabilité des porteurs de parts de la fiducie de revenu dans le cas de réclamations

contre la fiducie de revenu. Dans de tels cas, dans la mesure où des réclamations contre une fiducie, tant en matière délictuelle que contractuelle ou découlant de l'assujettissement à l'impôt ou de toute responsabilité imposée par la loi, ne sont pas réglées par la fiducie, les porteurs de parts de la fiducie, y compris un fonds, peuvent être tenus responsables de telles obligations. Les fiducies de revenu cherchent généralement à amoindrir ce risque dans les contrats en incluant dans ceux-ci des dispositions stipulant que les obligations de la fiducie de revenu ne lieront pas les porteurs de parts personnellement. Toutefois, la fiducie de revenu peut être quand même exposée à des demandes en dommages-intérêts ne découlant pas de contrats, comme des demandes fondées sur des préjudices personnels ou environnementaux.

Comme le traitement fiscal canadien de certaines fiducies négociées en bourse (à l'exception de certaines FPI) a changé, de nombreuses fiducies se sont converties, ou pourraient se convertir, en sociétés par actions, ce qui a eu, et pourrait continuer d'avoir, une incidence sur le cours des parts de ces fiducies.

Risque associé aux taux d'intérêt

Les OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe, comme des obligations, des créances hypothécaires et des instruments du marché monétaire, sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur de ces placements a tendance à diminuer. Lorsque les taux diminuent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à augmenter. Les titres à revenu fixe comportant une durée plus longue sont en général plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. Certains types de titres à revenu fixe permettent à leur émetteur de rembourser le capital avant la date d'échéance du titre. Il y a un risque qu'un émetteur exerce ce droit de remboursement anticipé après une baisse des taux d'intérêt et que le fonds détenant ces titres à revenu fixe reçoive des remboursements de capital avant la date d'échéance prévue du titre et doive réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt inférieurs.

Risque associé à l'émetteur

La valeur marchande des titres d'un émetteur particulier peut être plus instable que celle de l'ensemble du marché. En conséquence, si les titres d'un émetteur constituent une partie importante de la valeur marchande de l'actif d'un fonds, les variations de la valeur marchande des titres de cet émetteur peuvent causer de plus grandes fluctuations de la valeur des parts du fonds que ce qui serait normalement le cas. Un fonds moins diversifié peut également faire l'objet d'une liquidité réduite si une partie importante de son actif est investie dans un seul émetteur. En effet, le fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider facilement les titres qu'il détient dans l'émetteur en question pour satisfaire aux demandes de rachat.

En général, un OPC ne peut investir plus de 10 pour cent de son actif dans les titres d'un même émetteur. Cette limite ne s'applique pas aux placements faits dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement canadien ou le gouvernement américain, des titres émis par une chambre de compensation, des titres émis par des OPC assujettis aux exigences du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* et du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, ou des parts liées à un indice boursier émises par un organisme de placement collectif.

Risque associé à la liquidité

La liquidité est une mesure de la rapidité avec laquelle un placement peut être vendu à un juste prix en espèces. Si un fonds ne peut pas vendre un placement rapidement, il se peut qu'il perde de l'argent ou que son bénéfice soit moindre, surtout s'il doit répondre à un grand nombre de demandes de rachat. En général, les placements dans les petites entreprises, dans les marchés plus petits ou dans certains secteurs de l'économie ont tendance à être moins liquides que d'autres types de placements. Moins un placement est liquide, plus sa valeur a tendance à fluctuer.

Risque associé au secteur de l'immobilier

Certains Fonds effectuent leurs placements principalement dans le secteur de l'immobilier du marché. Ces Fonds sont davantage en mesure de miser sur le potentiel du secteur de l'immobilier, mais comportent un risque plus important que les Fonds qui sont plus diversifiés. Les cours des parts des Fonds qui concentrent leurs placements dans un secteur donné ont tendance à connaître de plus grandes fluctuations étant donné que les titres d'un même secteur sont influencés par les mêmes facteurs. Ces Fonds doivent continuer à respecter leurs objectifs de placement en investissant dans un secteur donné même pendant les périodes où le secteur ne connaît pas de bons rendements.

Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains OPC peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension de titres pour réaliser un revenu additionnel. Lorsqu'un OPC consent à vendre un titre à un prix donné et à le racheter de la même personne à une date ultérieure donnée dans le but de faire un profit, il conclut une convention de mise en pension. Lorsqu'un OPC consent à acheter un titre à un prix donné et à le revendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans le but de faire un profit, il conclut une convention de prise en pension.

Les OPC qui réalisent des mises en pension et des prises en pension s'exposent au risque que l'autre partie à l'opération devienne insolvable et soit incapable de réaliser l'opération. Dans ces circonstances, la valeur des titres achetés pourrait chuter ou la valeur des titres vendus pourrait augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et le moment où le fonds récupère son placement. Les OPC qui réalisent de telles opérations réduisent ce risque en détenant, à titre de garantie, suffisamment de liquidités ou de titres de l'autre partie pour couvrir les obligations de prise en pension ou de mise en pension de celle-ci.

Afin de limiter les risques associés aux mises en pension et aux prises en pension, la garantie détenue relativement aux obligations liées à ces opérations doit être évaluée à la valeur du marché, chaque jour ouvrable, et être à tout moment composée d'une garantie acceptable ayant une valeur au moins égale à 102 % des titres vendus ou de la contrepartie au comptant payée pour les titres par l'OPC. Avant de conclure une convention de mise en pension, l'OPC doit s'assurer que la valeur globale de ses titres vendus aux termes des opérations de mise en pension, ainsi que des titres prêtés, ne dépasse pas 50 % de sa valeur liquidative totale au moment où il conclut l'opération.

Risque associé aux opérations de prêt de titres

Certains OPC peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent dans leur portefeuille. Un OPC peut prêter des titres détenus dans son portefeuille à des emprunteurs admissibles qui lui fournissent une garantie adéquate. Lorsqu'il prête

ses titres, l'OPC s'expose au risque que l'emprunteur ne soit pas en mesure de satisfaire les obligations qui lui incombent aux termes de la convention de prêt de titres et que l'OPC prêteur soit donc forcé de prendre possession de la garantie qu'il détient. L'OPC pourrait subir des pertes si la garantie qu'il détient, au moment où son recours est exercé, n'est pas suffisante pour remplacer les titres empruntés. Les OPC doivent recevoir une garantie équivalant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés et les emprunteurs doivent rajuster cette garantie de façon quotidienne afin de s'assurer que ce pourcentage est maintenu. Avant de conclure une opération de prêt de titres, l'OPC doit s'assurer que la valeur totale des titres prêtés et des titres qui ont été vendus dans le cadre de mises en pension, n'excède pas 50 % de la valeur de l'actif total de l'OPC.

Risque associé à la série

Certains Fonds sous-jacents offrent deux voire plusieurs séries de parts du même fonds. Bien que la valeur des parts de chaque série soit calculée séparément, il y a un risque que les frais ou les obligations d'une série de parts influent sur la valeur des parts des autres séries. Si une série est incapable de couvrir ses obligations, la loi oblige les autres séries à couvrir la différence. Nous sommes d'avis que ce risque est très faible.

Risque associé aux porteurs de parts importants

Les titres des OPC peuvent être achetés et vendus par de grands investisseurs, y compris des fonds dominants. Si un grand investisseur fait racheter une partie ou la totalité de son placement dans un fonds sous-jacent, ce fonds sous-jacent pourrait devoir réaliser des gains en capital et engager d'autres frais d'opérations afin d'effectuer le rachat. En outre, certains titres peuvent devoir être vendus à des prix non avantageux, réduisant ainsi le rendement potentiel du fonds sous-jacent. Par ailleurs, si un grand investisseur devait augmenter son placement dans un fonds sous-jacent, ce fonds sous-jacent pourrait devoir détenir des liquidités relativement importantes durant une certaine période, jusqu'à ce que le conseiller en valeurs trouve des placements convenables, ce qui pourrait aussi avoir un effet négatif sur le rendement du fonds sous-jacent. Étant donné que le rendement du fonds sous-jacent pourrait subir un effet négatif, il pourrait en être de même pour le rendement du placement du restant des investisseurs dans le fonds sous-jacent, y compris les autres fonds dominants qui peuvent avoir conservé des placements dans le fonds sous-jacent.

Risque associé aux petites sociétés

Le cours des actions émises par les petites sociétés a tendance à fluctuer davantage que celui des grandes entreprises. Il se peut que les petites sociétés n'aient pas de marché établi pour leurs produits et qu'elles n'aient pas de financement solide. Ces sociétés émettent en général moins d'actions, ce qui augmente leur risque associé à la liquidité.

Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles

Gestionnaire	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Scotia Plaza 52 nd Floor 40 King Street West Toronto (Ontario) M5H 1H1	En qualité de gestionnaire, nous sommes chargés de fournir les services et installations nécessaires à l'exploitation des Portefeuilles, ainsi que des services de gestion et d'administration d'ordre général. Le gestionnaire peut retenir les services de tiers pour rendre certains services en son nom. Gestion d'actifs Scotia S.E.C. est détenue en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse.
Fiduciaire	Gestion d'actifs Scotia S.E.C Toronto (Ontario)	En qualité de fiduciaire, nous avons le contrôle total et les pleins pouvoirs sur l'actif, les activités et les affaires internes des Portefeuilles, selon les modalités énoncées dans la déclaration de fiducie des Portefeuilles.
Placeur principal	Scotia Capitaux Inc. Toronto (Ontario)	Le placeur principal a le droit exclusif de placer et de prendre des dispositions pour placer des parts dans les Portefeuilles partout au Canada s'il est autorisé à les vendre.
Agent chargé de la tenue des registres	International Financial Data Services (Canada) Limited Toronto (Ontario)	L'agent chargé de la tenue des registres conclut des ententes pour tenir un registre de l'ensemble des parts des portefeuilles, exécute les ordres et émet des relevés d'impôt aux porteurs de parts.
Auditeur	PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Toronto (Ontario)	L'auditeur est un cabinet indépendant de comptables agréés. Le cabinet audite les états financiers annuels des Portefeuilles et donne une opinion quant à la fidélité de ces états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.
Conseillers en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)	En qualité de conseiller en valeurs, nous fournissons des conseils et prenons des décisions en matière de placement pour les Portefeuilles.

<p>Comité d'examen indépendant</p>		<p>Conformément au <i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i>, nous avons, en qualité de gestionnaire des Portefeuilles, mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le mandat est d'évaluer nos politiques et procédures en matière de conflits d'intérêts à l'égard des Portefeuilles, et de formuler des commentaires en la matière, et d'examiner les questions de conflit d'intérêts que nous pourrions soumettre au CEI. Le CEI compte actuellement trois membres indépendants du gestionnaire et de toute partie reliée au gestionnaire. Au moins une fois l'an, le CEI préparera un rapport de ses activités qu'il présentera ensuite aux porteurs de parts. Ce rapport sera disponible sans frais sur Internet au plus tard le 31 mars de chaque année à www.banquescotia.com/portefeuillesapogee. Des renseignements additionnels sur le CEI, notamment les noms de ses membres, figurent dans la notice annuelle des Portefeuilles.</p> <p>Dans certains cas, il se pourrait, aux termes des lois sur les valeurs mobilières, que votre approbation ne soit pas requise pour effectuer une fusion de Portefeuilles ou un remplacement de leur auditeur. Si le CEI a le droit, suivant les lois sur les valeurs mobilières, d'approuver une fusion de Portefeuilles à la place des porteurs de parts, vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la date de la fusion. En ce qui concerne le remplacement de l'auditeur, votre approbation ne sera pas obtenue, mais vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la prise d'effet du changement.</p>
------------------------------------	--	--

Le dépositaire pour les Portefeuilles est la Banque Scotia, de Toronto, en Ontario. Le dépositaire assure la garde des titres et des sommes d'argent des titres de chaque Portefeuille.

Les Portefeuilles qui investissent dans les fonds sous-jacents qui sont gérés par nous, par des personnes ayant des liens avec nous ou par des membres du même groupe que nous, n'exerceront aucun des droits de vote rattachés aux titres de ces fonds sous-jacents. Toutefois, nous pourrions faire en sorte que vous puissiez exercer les droits de vote rattachés à votre tranche de ces titres.

Achats, substitutions et rachats

Les Portefeuilles ne comportent aucuns frais d'acquisition. Ainsi, vous ne payez pas de commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez ces parts par notre entremise ou par l'intermédiaire des membres de notre groupe. L'opération selon laquelle vous vendez vos parts est aussi appelée un « rachat ».

Vous devez faire un placement initial minimum de 25 000 \$ dans les parts de série A d'un Portefeuille, le placement minimum subséquent étant de 100 \$ par Portefeuille. Dès que le placement initial est réalisé, votre courtier, vous enverra une confirmation qui résume les détails de l'achat. Les Portefeuilles ne délivrent pas de certificats de parts, mais le gestionnaire s'occupe de garder des registres des propriétaires des parts.

Si la valeur des placements dans votre compte devient inférieure à 100 \$, nous pourrions vendre vos parts et vous faire parvenir le produit de la vente. Nous vous ferons parvenir un avis écrit de 30 jours avant de vendre vos parts.

Les parts sont non transférables, sauf si le gestionnaire y consent par écrit et alors dans le seul but d'accorder une sûreté à leur égard.

Mode de calcul de la valeur liquidative par part

À la fin de chaque jour, la valeur liquidative est calculée séparément pour chaque série d'un Portefeuille en fonction de sa quote-part de la valeur liquidative du Portefeuille, calculée conformément à la déclaration de fiducie du Portefeuille. On calcule quotidiennement la valeur liquidative par part d'une série en divisant (1) le montant correspondant à la valeur de la quote-part de l'actif d'un Portefeuille pour la série, déduction faite du montant de la quote-part des frais communs du Portefeuille pour la série et des frais propres à la série par (2) le nombre total de parts de la série en circulation à ce moment.

La valeur liquidative par part est calculée quotidiennement, à la clôture de la séance de négociation régulière à la Bourse de Toronto, habituellement à 16 h (heure de Toronto). Le calcul de la valeur liquidative par part de chaque série peut être suspendu dans certaines circonstances exceptionnelles et sous réserve de l'approbation requise des autorités de réglementation. Le prix par part d'une série varie généralement de jour en jour en fonction de la fluctuation de la valeur des titres du Portefeuille.

Les titres qui sont négociés sur une bourse sont habituellement évalués à leur cours de clôture à cette bourse. Toutefois, si le cours n'est pas une représentation fidèle de la valeur du titre, nous utiliserons une autre méthode pour établir sa valeur, soit l'évaluation à la juste valeur, qui sera utilisée lorsque la valeur d'un titre est touchée par des événements qui se produisent après la clôture de la bourse à laquelle les titres sont principalement négociés. L'évaluation à la juste valeur peut également être utilisée dans d'autres circonstances.

Les parts de série A des Portefeuilles offertes aux termes du présent prospectus simplifié sont offertes à tous les investisseurs.

Comment passer un ordre d'achat?

Votre ordre d'achat de parts doit être reçu avant 15 h (heure de Toronto) pour que le prix d'achat corresponde à la valeur liquidative par part calculée à 16 h ce jour-là. Si l'ordre est reçu après 15 h, les parts seront émises à la valeur liquidative par part calculée à 16 h le jour ouvrable suivant. Si le règlement au comptant de l'ordre d'achat n'est pas reçu dans les trois jours de bourse de la réception de

l'ordre d'achat, un nombre de parts égal au nombre de parts achetées sera racheté. Si le prix de rachat du Portefeuille est inférieur au prix d'achat, votre courtier versera la différence au Portefeuille et recouvrera ce montant auprès de vous. S'il est supérieur, le Portefeuille gardera la différence.

Le gestionnaire a le droit de rejeter tout ordre dans un délai d'un jour ouvrable suivant sa réception. Le cas échéant, elle vous remboursera immédiatement le prix d'achat que vous aurez payé. Nous pouvons rejeter votre ordre d'achat si vous avez effectué plusieurs achats et ventes de parts d'un Portefeuille pendant une courte période, généralement 31 jours.

Si vous achetez des parts d'un Portefeuille alors que le Portefeuille a un montant considérable de revenu et de gains non distribués, la valeur liquidative du Portefeuille et, partant, le prix d'achat que vous paierez pour les parts, reflétera le montant du revenu et des gains non distribués. Dès que le Portefeuille distribuera par la suite ce revenu et ces gains, vous pourrez être assujéti à de l'impôt sur votre part de la distribution, même si la distribution peut refléter une partie du prix d'achat que vous avez payé pour les parts.

Comment procéder à la substitution de parts des Portefeuilles?

Les parts d'un Portefeuille peuvent être substituées à des parts d'un autre Portefeuille, à la condition que les exigences de placement minimum soient satisfaites. Les règles applicables aux achats et aux rachats s'appliquent également aux substitutions. Si vous substituez des parts dans un délai de 31 jours suivant leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme. Dans un compte non enregistré, la substitution peut donner lieu à un gain en capital ou à une perte en capital aux fins de l'impôt. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

Comment procéder au rachat de parts des Portefeuilles?

Vous pouvez faire racheter une partie ou la totalité des parts que vous détenez chaque jour ouvrable. Votre ordre de rachat de parts doit être reçu avant 15 h (heure de Toronto) pour que le prix de rachat corresponde à la valeur liquidative par part calculée à 16 h ce jour-là. Si l'ordre est reçu après 15 h, les parts seront rachetées à la valeur liquidative par part calculée à 16 h le jour ouvrable suivant.

Si l'un ou l'autre document que le gestionnaire peut exiger pour réaliser la vente n'est pas reçu dans les dix jours ouvrables de l'ordre de rachat, le gestionnaire achètera le même nombre de parts que celui qui a été vendu. Si le prix d'achat est inférieur au prix de vente des parts, le Portefeuille gardera la différence. S'il est supérieur, votre courtier est tenu de payer la différence au Portefeuille. Ce montant sera recouvré auprès de vous.

Le produit du rachat sera déposé dans votre compte dans les trois jours ouvrables suivant la réception des documents nécessaires à la réalisation de la vente. Sur demande, le gestionnaire vous enverra par la poste un chèque du produit de la vente ou déposera le produit dans un compte que vous aurez désigné, à la condition que votre chèque pour l'achat des parts qui sont rachetées ait été compensé. Si vous vendez des parts au cours des 31 jours suivant leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme. Se reporter à la rubrique « Frais payables par vous — Frais d'opérations à court terme » pour obtenir de plus amples renseignements.

Dans certains cas exceptionnels, un Portefeuille peut suspendre le droit des investisseurs de faire racheter des parts. Il peut aussi suspendre le droit de vendre des parts en cas de suspension des négociations habituelles sur un marché où est négocié plus de cinquante pour cent de l'actif de ce Portefeuille.

Services facultatifs

Régimes à impôt différé

Chaque Portefeuille constitue un placement admissible pour tous les comptes enregistrés.

Autrement dit, vous pouvez détenir des parts des Portefeuilles dans les comptes enregistrés suivants (collectivement, les « régimes à impôt différé ») :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite (les « REER »), y compris les REER collectifs;
- les REER immobilisés et les comptes de retraite immobilisés (les « CRI »);
- les Portefeuilles enregistrés de revenu de retraite (les « FERR »);
- les Portefeuilles de revenu viager (les « FRV ») et les Portefeuilles enregistrés de revenu viager (les « FERV »);
- les régimes de participation différée aux bénéfices (les « RPDB »);
- les régimes de pension agréée (les « RPA »), y compris les régimes de retraite à cotisations déterminées (les « RRCD »);
- les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE »);
- les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (les « REEI »);
- les comptes d'épargne libre d'impôt (les « CELI »).

Programme de prélèvements automatiques

Les placements réguliers représentent un moyen efficace de constituer un patrimoine. Pour faciliter de tels placements, le gestionnaire a mis sur pied un programme de prélèvements automatiques. Une fois le placement initial minimum effectué dans un Portefeuille, vous pouvez autoriser des déductions périodiques de votre compte bancaire pour acheter des parts. Le montant minimum par déduction autorisée est de 100 \$ et vous pouvez suspendre cette autorisation à tout moment.

Si vous faites un achat aux termes d'un programme de prélèvements automatiques, vous recevrez un prospectus simplifié de renouvellement pour les Portefeuilles seulement si vous en faites la demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire d'un prospectus de renouvellement et de ses modifications, veuillez communiquer avec nous au 1-800-268-9269 (à Toronto, au 416-750-3863). Le prospectus actuel et ses modifications peuvent être consultés sur les sites Web www.sedar.com ou www.banquescotia.com/portefeuillesapogee. Bien que la loi ne nous confère pas un droit de résolution à l'égard d'un achat de parts effectué aux termes d'un programme de prélèvement automatique, vous continuerez d'avoir le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité si un prospectus de renouvellement contient une information fautive ou trompeuse, que vous ayez demandé ou non un prospectus de renouvellement.

Programme de retraits automatiques

Si vous détenez au moins 25 000 \$ dans votre Portefeuille, vous pouvez ouvrir un compte de retraits automatiques afin de faire des paiements au comptant prédéterminés par le rachat automatique de parts. Vous pouvez suspendre votre autorisation à tout moment. Le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette entente pour les comptes dont la valeur marchande devient inférieure à 5 000 \$.

Frais

La présente rubrique décrit les frais que vous pourrez devoir payer si vous investissez dans les Portefeuilles. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement. Les Portefeuilles peuvent devoir prendre en charge une partie de ces frais, ce qui réduit la valeur de votre placement dans ceux-ci. Les Portefeuilles sont tenus d'acquitter la taxe de vente harmonisée (la « TVH ») sur les frais de gestion et les frais d'exploitation en fonction du lieu de résidence, aux fins de l'impôt, des investisseurs de la série donnée. Par conséquent, la modification des taux de TVH en vigueur, l'adoption de la TVH par d'autres provinces, l'abandon de la TVH par les provinces qui l'avaient déjà adoptée et des changements dans la répartition des territoires de résidence des investisseurs de chaque série pourraient avoir une incidence sur les Portefeuilles d'une année à l'autre.

Puisque les Portefeuilles sont sans frais d'acquisition, il n'est pas nécessaire qu'une assemblée des porteurs de parts soit tenue pour approuver une augmentation des frais imposés aux Portefeuilles. Une telle augmentation ne sera effectuée que si les porteurs de parts ont été avisés de l'augmentation au moins 60 jours avant la date à laquelle elle prend effet.

Frais payables par les Fonds													
Frais de gestion	<p>Chaque Portefeuille nous verse des frais de gestion à l'égard de chaque série de parts. Ces frais sont calculés et accumulés quotidiennement et payés mensuellement. Les taux annuels pour des parts de série A des Portefeuilles sont les suivants :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Portefeuille</th> <th style="text-align: right;">Frais de gestion annuels (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Portefeuille de revenu équilibré Apogée</td> <td style="text-align: right;">1,85 %</td> </tr> <tr> <td>Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée</td> <td style="text-align: right;">2,10 %</td> </tr> <tr> <td>Portefeuille de croissance équilibré Apogée</td> <td style="text-align: right;">2,10 %</td> </tr> <tr> <td>Portefeuille de croissance moyenne Apogée</td> <td style="text-align: right;">2,40 %</td> </tr> <tr> <td>Portefeuille de croissance Apogée</td> <td style="text-align: right;">2,40 %</td> </tr> </tbody> </table>	Portefeuille	Frais de gestion annuels (%)	Portefeuille de revenu équilibré Apogée	1,85 %	Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée	2,10 %	Portefeuille de croissance équilibré Apogée	2,10 %	Portefeuille de croissance moyenne Apogée	2,40 %	Portefeuille de croissance Apogée	2,40 %
Portefeuille	Frais de gestion annuels (%)												
Portefeuille de revenu équilibré Apogée	1,85 %												
Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée	2,10 %												
Portefeuille de croissance équilibré Apogée	2,10 %												
Portefeuille de croissance moyenne Apogée	2,40 %												
Portefeuille de croissance Apogée	2,40 %												
Placements dans les Fonds sous-jacents	<p>Un Fonds sous-jacent ne nous paie pas directement de frais de gestion, mais un Fonds sous-jacent paie ses propres frais, qui s'ajoutent aux frais payables par un Portefeuille qui investit dans le Fonds sous-jacent.</p> <p>Aucuns frais de gestion ni aucuns frais incitatifs ne sont payables par un Portefeuille si le paiement de ces frais pourrait raisonnablement être considéré comme une répétition des frais payables par un Fonds sous-jacent pour les mêmes services.</p> <p>Aucuns frais de vente ou de rachat ne sont payables par un Portefeuille lorsqu'il achète ou vend les titres d'un Fonds sous-jacent que nous gérons ou qui est géré par une personne qui a un lien avec nous ou qui est membre du même groupe que nous, ou si le paiement de ces frais pourrait raisonnablement être considéré comme une répétition des frais payés par un investisseur du Portefeuille.</p>												
Frais d'exploitation	<p>Les Portefeuilles paient les frais liés à leur exploitation et à l'exploitation de leur entreprise, y compris des frais juridiques et d'autres frais engagés pour se conformer aux politiques et aux exigences légales et réglementaires, des honoraires d'audit, des frais de garde, des taxes et des impôts, de frais de courtage, des frais de communication avec les porteurs de parts et d'autres frais d'administration. Ces frais du Portefeuille comprennent également sa part proportionnelle des frais totaux de chaque Fonds sous-jacent. Ces frais comprennent aussi les coûts liés aux activités du CEI (comme ceux liés à la tenue des réunions, aux primes d'assurance du CEI, ainsi que les frais des conseillers dont le CEI a retenu les services), les honoraires versés à chacun</p>												

	<p>des membres du CEI et les frais raisonnables liés à l'exercice des fonctions de chacun en tant que membre du CEI. À l'heure actuelle, chaque membre du CEI a le droit de toucher des honoraires annuels de 35 000 \$ (47 000 \$ pour le président) et des honoraires de 1 500 \$ chaque fois qu'il assiste à une réunion du CEI. Les Portefeuilles paient une quote-part de la rémunération globale versée au CEI chaque année et remboursent aux membres du CEI les dépenses engagées par ceux-ci en rapport avec les services qu'ils ont rendus à titre de membres du CEI. Le montant de la quote-part de la rémunération versée au CEI par chaque Portefeuille sera divulgué dans les états financiers des Portefeuilles. Nous pouvons choisir d'assumer ces frais.</p>
Frais payables par vous	
Frais d'opérations à court terme	<p>Les opérations à court terme effectuées par des investisseurs peuvent augmenter les frais d'un Portefeuille, ce qui peut avoir une incidence sur tous les investisseurs du Portefeuille et sur l'intérêt financier des investisseurs à long terme. Les opérations à court terme peuvent avoir une incidence sur le rendement d'un Portefeuille en obligeant le conseiller en valeurs à conserver plus de liquidités dans le Portefeuille que ce qui serait autrement nécessaire. Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un Portefeuille peut exiger des frais correspondant à 2 % du montant des parts vendues ou substituées par un investisseur, si cet investisseur vend ou substitue des parts dans les 31 jours de leur achat. Ces frais pourraient ne pas s'appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux rachats effectués pour régler le paiement des frais du programme du Portefeuille; • au rééquilibrage automatique effectué dans le cadre du service offert par le gestionnaire; • aux opérations qui ne dépassent pas un certain montant minimum établi par le gestionnaire à l'occasion; • aux rectifications d'opération ou à toute autre mesure initiée par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs approprié; • aux transferts de parts d'un Portefeuille d'un compte à un autre compte appartenant au même porteur de parts; • aux paiements réguliers versés dans un FRR ou un FRV; • aux paiements réguliers effectués au moyen d'un programme de retraits automatiques. <p>Les arrangements formels ou informels visant à autoriser les opérations à court terme sont décrits dans la notice annuelle du portefeuille. Si les règlements sur les valeurs mobilières imposent l'adoption de politiques précises concernant les opérations à court terme, les Portefeuilles adopteront de telles politiques si les autorités en valeurs mobilières les mettent en œuvre. Au besoin, ces politiques seront adoptées sans que le présent prospectus simplifié ou la notice annuelle des Portefeuilles soient modifiés et sans que vous en soyez avisés, à moins que la réglementation ne l'exige.</p>
Incidences des frais de vente	<p>Aucune commission de vente ni aucuns autres frais d'acquisition ne sont payables dans le cadre d'un achat, d'une substitution ou d'un rachat de parts des Portefeuilles.</p>

Rémunération du courtier

Bien qu'ils ne reçoivent aucun courtage à l'acquisition des parts des Portefeuilles, les courtiers (y compris ScotiaMcLeod) reçoivent une rémunération pour certains services courants rendus aux investisseurs des Portefeuilles. À l'heure actuelle, le gestionnaire paie aux courtiers, à une fréquence maximale d'une fois par mois, des frais de service d'un taux annuel maximal de 1,3 % de la valeur des parts des Portefeuilles détenues par l'investisseur.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Le coût des commissions de vente et de service ainsi que des programmes d'incitation à la vente représentait environ 3,68 % du total des frais de gestion que nous avons reçus de l'ensemble des Fonds Scotia au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Incidences fiscales pour les investisseurs

La présente rubrique constitue un résumé de l'incidence que peuvent avoir les placements dans les Portefeuilles sur l'impôt que vous avez à payer. Elle suppose que vous êtes un particulier autre qu'une fiducie, un résident canadien sans lien de dépendance avec les Portefeuilles et que vous détenez vos parts à titre d'immobilisations. Des renseignements plus détaillés sont fournis dans la notice annuelle des Portefeuilles. Étant donné que les lois fiscales diffèrent en fonction de la province et du territoire et que la situation de chaque investisseur est unique, nous vous recommandons de communiquer avec un expert en fiscalité.

Comment votre placement peut fructifier?

Les Portefeuilles produisent des bénéfices sous forme de revenu et de gains en capital. Le revenu comprend l'intérêt et les dividendes qu'un Portefeuille tire de ses placements et les gains qu'il réalise sur certains instruments dérivés. Un Portefeuille réalise des gains en capital lorsqu'il vend des placements à profit.

Vous obtenez de l'argent sous forme de distributions lorsque le Portefeuille vous paie votre quote-part du revenu net et des gains en capital net réalisés qu'il a gagnés. En général, chaque Portefeuille distribue aux porteurs de parts assez de revenu net et de gains en capital réalisés nets chaque année pour ne pas avoir d'impôt sur le revenu à payer.

Vous pouvez aussi obtenir de l'argent sous forme de gains en capital lorsque vous vendez vos parts ou que vous y substituez d'autres parts à profit. Il se peut que vous subissiez une perte en capital si vous vendez ou substituez vos parts à perte.

Imposition des bénéfices

Vous devez payer de l'impôt selon que vous détenez vos parts dans un régime à impôt différé ou dans un compte non enregistré.

Parts détenues dans un régime à impôt différé

Si vous détenez vos parts d'un régime à impôt différé, vous ne payez aucun impôt sur les distributions que le Portefeuille fait sur ces parts ou sur les gains en capital que reçoit votre régime à impôt différé à la vente ou à la substitution de parts dans ce régime. Lorsque vous retirez de l'argent d'un régime à impôt différé (autre qu'un CELI), cette somme sera généralement assujettie à l'impôt, à votre taux d'imposition marginal. Vous devriez consulter un expert en fiscalité à propos des règles spéciales qui s'appliquent aux REEE et aux REEI.

Parts détenues en dehors d'un régime à impôt différé

Si vous détenez des parts dans un Portefeuille en dehors d'un régime à impôt différé, vous devez inclure dans le calcul de votre revenu votre quote-part des distributions de revenu net du Portefeuille et la fraction imposable de ses distributions des gains en capital nets réalisés, que vous receviez les distributions en espèces ou que nous les réinvestissions pour vous. En général, ces distributions sont imposables entre vos mains si vous recevez le revenu ou les gains directement.

Le prix d'une part d'un Portefeuille peut inclure un revenu et/ou des gains en capital que le Portefeuille a accumulés ou réalisés, mais qu'il n'a pas encore distribués. Si vous achetez des parts d'un Portefeuille juste avant qu'il ne fasse une distribution, vous aurez à payer de l'impôt sur la distribution lorsqu'elle vous aura été versée, même si le Portefeuille a gagné le montant avant que vous deveniez propriétaire des parts. Par exemple, bon nombre de Portefeuilles font leur unique ou principale distribution de revenu et de gains en capital en décembre. Si vous achetez des parts tard dans l'année, il se peut que vous ayez à payer de l'impôt sur le revenu et les gains en capital que le Portefeuille a gagnés sur toute l'année. Cela signifie que vous aurez à payer de l'impôt sur des bénéfices du Portefeuille dont vous n'aurez peu ou pas profité.

Chaque année, nous vous transmettrons des relevés d'impôt qui vous indiqueront le montant de chaque type de revenu et de remboursement du capital que le Portefeuille vous a distribué. Vous pouvez déduire tous les crédits d'impôt qui s'appliquent à ces bénéfices. Par exemple, si les distributions du Portefeuille comprennent des revenus de dividendes canadiens, vous pourrez vous prévaloir d'un crédit d'impôt pour dividendes. La qualification des distributions versées au cours d'une année ne sera établie de façon certaine aux fins de l'impôt canadien qu'à la fin de l'année d'imposition de chaque Portefeuille.

Lorsque vous demandez le rachat ou la substitution de parts d'un Portefeuille pour faire un placement dans des parts d'un autre Portefeuille, vous pouvez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital. Votre gain en capital (ou perte en capital) sera égal à la différence entre le montant que vous recevez au moment du rachat ou de la substitution (déduction faite des coûts de disposition raisonnables, comme les frais de souscription différés) et votre prix de base rajusté des parts rachetées ou substituées. Vous devez calculer votre prix de base rajusté séparément pour chaque catégorie ou part d'un Portefeuille que vous détenez.

En règle générale, le prix de base rajusté global de vos parts correspond à ce qui suit :

- votre placement initial, **plus**
- vos placements additionnels, **plus**
- les distributions que vous avez réinvesties, moins
- tout remboursement de capital, moins
- le prix de base rajusté de tout rachat antérieur.

Vous devriez conserver le compte rendu détaillé du coût d'achat de vos placements et des distributions que vous recevez sur ces parts afin de pouvoir calculer leur prix de base rajusté. Vous voudrez peut-être communiquer avec un expert en fiscalité pour obtenir des conseils à cet égard.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Chaque Portefeuille publie son taux de rotation des titres en portefeuille dans son rapport de la direction sur le rendement du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le Portefeuille achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille au cours d'une année est élevé, plus les frais d'opérations devant être payés par le Portefeuille au cours de l'année sont élevés, et plus il est probable que le Portefeuille réalisera des gains ou subira des pertes. Toute distribution du revenu net ou de la quote-part imposable des gains en capital nets réalisés que le Portefeuille vous verse ou doit vous verser, dans un compte non enregistré, doit être incluse dans votre revenu à des fins fiscales pour cette année. Il n'y a pas nécessairement de corrélation entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Portefeuille.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un organisme de placement et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Portefeuilles dans leur notice annuelle, leurs derniers états financiers annuels et intermédiaires déposés, leurs derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires déposés, et leur dernier aperçu du fonds déposé. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français, ou le 1-800-268-9269 pour le service en anglais, en communiquant avec votre représentant en épargne collective ou en écrivant à Gestion d'actifs Scotia S.E.C., au 40 King Street West, 52nd Floor, Toronto (Ontario) M5H 1H1.

On peut également obtenir ces documents sur notre site Web au www.banquescotia.com/portefeuillesapogee.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Portefeuilles, tels les circulaires d'information et les contrats importants, sur le site Web www.sedar.com.

Portefeuilles Apogée

Portefeuille de revenu équilibré Apogée

Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée

Portefeuille de croissance équilibré Apogée

Portefeuille de croissance moyenne Apogée

Portefeuille de croissance Apogée

